

Les cotisations minimum pour les TNS en 2018

Attention: Ce document récapitule les cotisations minimum que vous aurez à payer en cas de chiffre d'affaire nul ou négatif. Elles ne correspondent pas à l'appel qui est envoyé en début d'année.

Pour connaître les cotisations appelées la première année, **voir fiche technique 3**

	Vous êtes commerçant ou artisan	vous êtes profession libérale hors CIPAV	Vous êtes profession libérale CIPAV
Maladie	0 €	0 €	0 €
Indemnité journalière	135 €	135 €	0 €
Retraite de base	811 €	811 €	455
Retraite complémentaire	0	0	0
Invalidité décès	59	59	76
Allocations familiales	0	0	
Formation professionnelle	98	98	
CSG CRDS	0	0	0
Total en € pour un revenu annuel de 15000 € net	1103 €	1103 €	531 €

Une question ? www.jean-marc-cottet.fr